

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 94

présenté par

M. Hetzel, M. Marleix, M. Sermier, M. Quentin, M. Cattin, M. Thiériot, M. Bourgeaux,
Mme Beauvais, M. Bony, M. Bazin, Mme Corneloup, Mme Boëlle, M. Reiss, Mme Bassire,
Mme Trastour-Isnart et M. Victor Habert-Dassault

ARTICLE 2

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« - Au *b* du 2°, après le mot : « activités », sont insérés les mots : « en intérieur » ; »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

Il prévoit d'exclure les terrasses extérieures des restaurants et débits de boisson de la liste des lieux dont l'accès requiert la présentation d'un pass sanitaire.